

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un No. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes to Brussels, Gand, and Ostende, including departure and arrival times and fares.

FRANCE. — Paris, le 21 janvier.

Hier, à huit heures et demie du soir, la grande députation de la chambre des députés, chargée de présenter au roi la réponse au discours du trône, a été reçue par S. M. Un grand nombre de membres de la chambre s'étaient joints à la députation.

Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le duc de Nemours et Mgr. le duc d'Angoulême étaient à droite et à gauche du trône.

M. Dupin, président de la chambre des députés, a donné lecture de l'adresse.

Le roi a répondu :

« Messieurs les députés,

« Je reçois avec une bien vive satisfaction l'adresse que vous m'apportez au nom de la chambre des députés. J'ai été profondément ému du mouvement qui l'a portée à se rendre tout entière auprès de moi, lorsqu'elle a appris le coup qui m'a frappé dans mes plus chères affections. Trop accablé alors pour pouvoir vous exprimer, comme je l'aurais voulu, à quel point ma famille et moi nous étions touchés de la part que vous prenez à notre douleur, j'éprouve aujourd'hui une véritable consolation à vous le dire et à vous en remercier.

« J'éprouve aussi, et bien vivement, le besoin de vous exprimer combien j'apprécie les assurances que vous me renouvelez. Jamais l'union des grands pouvoirs de l'état ne fut plus nécessaire pour assurer à chacun d'eux la faculté d'accomplir le vœu de leur institution. C'est par cette union, c'est par votre concours que nous parviendrons à mettre à l'abri de toute atteinte les avantages dont la France jouit aujourd'hui, et à lui garantir la durée de cet état de paix et de repos qui est toujours la base essentielle de la prospérité publique.

« En me félicitant avec vous de la nouvelle gloire que notre marine vient d'atteindre au pavillon français sur les remparts de St.-Jean d'Ulloa, je vous remercie de vous associer au bonheur que j'éprouve toutes les fois que mes fils peuvent acquitter leur dette envers la patrie, et combattre pour la France.

« Je suis bien touché des nouveaux témoignages d'affection et de confiance dont la chambre entoure le berceau de mon petit-fils. Il m'est doux d'y répondre en lui manifestant à mon tour toute l'affection que je lui porte, et combien je suis sensible aux vœux qu'elle m'exprime pour ma famille et pour moi.

« Généralement la réponse du roi a été jugée grave et digne, sans aucune allusion aux souvenirs douloureux qui ont trop long-temps trouvé place dans ces sortes de harangues. Des cris de vive le roi ont salué les dernières paroles de S. M. Dans ce discours un seul passage semble avoir une intention

réellement politique; c'est celui où le roi parle de la nécessité plus grande que jamais de l'union entre le pouvoir pour le maintien d'un système de repos, de paix, base essentielle pour la prospérité des états: S. M. a prononcé ce mot de paix avec l'accent le plus marqué.

« On lit dans le Constitutionnel :

« On assurait généralement hier au soir que M. de Salvandy, malgré les vives instances de ses collègues, avait remis son portefeuille; on demandait encore quelques jours à son dévouement; mais, après avoir lu le cahier jusqu'à la lie, il n'a pu se décider à une plus longue résignation.

« D'un autre côté, nous extrayons du National ce qui suit :

« On assure que dans la séance de demain, le ministère, qui est résolu à garder ses portefeuilles, malgré l'imposante minorité qui s'est prononcée contre lui, présentera divers projets de loi dont la Chambre aura à s'occuper pendant sa session. C'est du moins ce qu'annonçait aujourd'hui un député ministériel, ami intime de M. de Salvandy, qui se félicitait de voir la simarre de grand-maitre assurée pour quelque temps encore à l'illustre auteur d'Alonso.

« Un journal prétend que le bruit a couru depuis hier qu'en se retirant, le cabinet du 15 avril terminerai son existence par une prorogation de la Chambre au 25 mars.

« Le Constitutionnel fixe le délai de cette prorogation au 1er avril.

« La Presse, qui reçoit, comme on le sait, les inspirations du ministère, s'exprime aujourd'hui en ces termes, à propos de la retraite du ministère :

« Un sentiment qui sera compris de tous les amis de nos institutions ne permet pas au ministère de se retirer précipitamment, sans avoir mûrement réfléchi sur toutes les difficultés où sa retraite peut jeter le roi, qui lui avait donné sa confiance, et les amis politiques qui s'étaient ardemment dévoués à sa cause. Nous engageons donc le cabinet à ne prendre de détermination qu'après une nouvelle réunion dans laquelle la majorité aura pu faire connaître toute sa pensée.

« Le bruit s'est répandu à la bourse de ce jour que le gouvernement avait donné l'ordre de faire marcher 40,000 hommes sur les frontières de la Belgique. Cette nouvelle a produit une réaction à l'ouverture du parquet; mais comme elle n'était pas officielle, son effet s'est borné à 20 centimes de différence sur les cours de fermeture de samedi. Le 5 p. c. resté à 78-85 a ouvert à 78 55, puis il est remonté à 78-65. Le 5 p. c. s'est tenu très-ferme à 110-25 à 50, parce que l'on croit généralement que le remboursement est plus éloigné que jamais.

« On dit que la reine d'Angleterre a écrit une lettre fort touchante à la reine des Français au sujet de la mort prématurée de la princesse Marie.

à madame de Vanneaux: Votre oncle ne veut point d'une bouche de plus à la maison. L'événement prouva combien les craintes de la nièce étaient fondées. Son oncle fut assassiné, pendant une nuit noire, au milieu d'un carré de luzerne où il ajoutait sans doute quelques louis à un poëlle d'or. La servante, réveillée par la lutte, avait eu le courage de venir au secours du vieil avaré. Le meurtrier se trouva dans l'obligation de la tuer pour supprimer son témoignage.

Ce double meurtre fut naturellement accompagné de circonstances bizarres qui donnèrent autant de chances à l'accusation qu'à la défense.

La justice fit enfoncer les portes. On vit bientôt dans les quatre carrés, quatre trous ronds, et jonchés à l'entour par les débris de pots pleins d'or la veille. Dans deux des trous mal rebouchés, le corps du père Pingret et de Jeanne Malassis avaient été ensevelis avec leurs habits. La pauvre fille était accourue pieds nus, en chemise. Pendant que le procureur du roi, le commissaire de police et le juge d'instruction, réunissaient les éléments de la procédure, l'infortuné des Vanneaux recueillit les débris des pots et calculait la somme volée d'après leur contenance. Les magistrats reconnaurent la justesse des calculs, en estimant les trésors envoyés à mille pièces par pot: Etaient-elles de quarante-huit ou de quarante, de vingt-quatre ou de vingt francs.

Les gens de justice ne trouvèrent ni encre ni plume pour verbaliser dans cette maison nue, délabrée, froide et sinistre. Les héritiers aperçurent alors les choses négatives qui sont chez tous les avarés. L'effroi du petit vieillard pour la dépense éclatait sur les toits non réparés qui ouvraient leurs flancs à la lumière, à la pluie et à la neige; dans les lézardes vertes qui sillonnaient les murs, dans les portes pourries près de tomber, et les vitres en papier non huilé. Partout des fenêtres sans rideaux, des cheminées sans glaces ni chenets, dont l'âtre propre était garni d'une bûche et des petits bois presque vernis par la sueur du tuyau, puis des chaises boiteuses, deux couchettes maigres et plates, des pots fêlés, des assiettes rattachées, des fauteuils manchots; à son lit, des rideaux que le temps avait brochés de ses mains hardies; un secrétaire mangé par les vers où il serrait ses graines, du linge épais par les reprises et les coutures. Enfin un tas de haillons qui ne vivaient que soutenus par l'esprit du maître, et qui, lui mort, tom-

« Le corps de la princesse de Wurtemberg a dû partir de Toulon pour Paris le 16 du courant.

« La statuette de la princesse Marie paraît déjà chez les marchands de curiosité. La princesse est appuyée sur le piédestal qui porte sa Jeanne d'Arc.

« On vient de placer sur la terrasse des Invalides, la moitié à-peu-près des belles pièces de canon de siège, reste des trophées de nos anciennes victoires sur des affûts en fonte d'un nouveau modèle du dépôt central d'artillerie.

« Il est question de fonder à Paris un cercle exclusivement pour les militaires. Les aides-de-camp de S. M. et les principaux officiers du château figureraient, dit-on, en tête des membres de ce club nouveau.

« Les travaux pour la confection des immenses galeries que l'on prépare aux Champs-Élysées, et où se fera l'exposition de 1839, sont poussés avec une grande activité. Près de 600 ouvriers sont employés journellement à ces travaux et déjà tout un corps de bâtiment est prêt.

« Il se signait hier à la bourse une pétition au roi des Belges, au sujet de la baisse des actions de la banque de Bruxelles. (Courrier.)

HOLLANDE.

« On lit dans le Handelsblad de ce jour :

« Une maison très-estimée de cette ville nous communique un extrait d'une lettre de Londres, datée de samedi soir :

« Nous annonçons avec satisfaction une nouvelle que nous apprenons d'une source très-respectable, c'est que le traité de la question hollando-belge a été signé hier par l'ambassadeur français près notre cour.

« On lit dans les nouvelles de Bourse de la même feuille :

« Les fonds hollandais sont très-animés. L'avis de la signature donnée par le comte Sébastiani, communiqué à une maison de commerce et imprimé aussi dans la feuille ministérielle de Londres (dont nous espérons recevoir la confirmation de La Haye) a éveillé l'attention des spéculateurs et produit une amélioration dans les fonds.

« On mande de Londres, le vendredi 18 :

« La conférence s'est de nouveau réunie à cinq heures du soir.

« On prétend que le comte Sébastiani a signé le protocole hier, et que la conférence de Londres d'un commun accord avec la France, a arrêté les moyens d'exécution et de mettre promptement fin à la question belge.

« L'Avondbode dément formellement la nouvelle donnée par le Commerce Belge et après lui par le Précurseur que le Handelsblad et l'Avondbode se seraient prononcés pour un arrangement à l'amiable, auquel une indemnité pé-

chèrent en loques, en poudre, en dissolution chimique, en ruine, en je ne sais quoi sans nom, dès que les mains brutales des héritiers fuyeux ou des gens officiels y touchèrent. Ces choses disparurent effrayées d'une vente publique. La grande majorité de la capitale du Limousin s'intéressa longtemps à ces braves des Vanneaux qui avaient deux enfants; mais quand la justice eut trouvé l'auteur présumé du crime, ce personnage absorba l'attention, il devint un héros et les des Vanneaux restèrent dans l'ombre de ce tableau dramatique.

Le prévenu, nommé Jean-François Tascheron, était fils d'un petit fermier chargé de famille, qui habitait le bourg de Montégnauc. Douze ans avant ce crime, devenu célèbre en Limousin, le canton de Montégnauc se recommandait par ses mauvaises mœurs. Le parquet de Limoges disait proverbialement que sur cent condamnés du département, cinquante appartenaient à l'arrondissement d'où dépendait Montégnauc. Depuis 1816, deux ans après l'envoi du curé Bonnet, Montégnauc perdit sa triste réputation, et les habitants cessèrent d'envoyer leur contingent aux assises. Ce changement fut attribué généralement à l'influence que monsieur Bonnet exerça sur cette commune, jadis le foyer des mauvais sujets qui désolaient le département. Le crime de Jean-François Tascheron avait donc rendu tout à coup à Montégnauc son ancienne renommée.

Par un insigne effet du hasard, la famille Tascheron était presque la seule du pays qui jadis, conservât ces vieilles mœurs exemplaires que les observateurs voient aujourd'hui disparaître de plus en plus dans les campagnes. Elle avait donc offert un point d'appui au curé, qui naturellement la portait dans son cœur. Cette famille, remarquable par sa probité, par son union, par son amour du travail, n'avait donné que de bons exemples à Jean-François. Amené à Limoges par l'ambition louable de gagner honorablement une fortune dans l'industrie, ce garçon avait quitté le bourg au milieu des regrets de ses parents et de ses amis qui le chérissaient. Durant deux années d'apprentissage, sa conduite fut digne d'éloges; aucun dérangement sensible n'avait annoncé le crime terrible par lequel finissait sa vie. Jean-François Tascheron passait à étudier et à s'instruire, le temps que les autres ouvriers passent à la débauche et au cabaret. Les perquisitions les plus minutieuses

Feuilleton.

LE CURÉ DE VILLAGE.

(Suite. — Voir le POLITIQUE du 21 janvier.)

La ville de Limoges était en ce moment agitée par le drame violent d'une exécution en provisoire, spectacle rare auquel prétaient un intérêt extraordinaire et le crime et le criminel.

Un ouvrier porcelainier avait assassiné, dans le faubourg St-Etienne, un vieillard qui habitait la maison isolée que se montrait l'évêque et son favori.

Le vieillard, nommé Pingret, était célèbre par son avarice. Il vivait avec une seule servante, une campagnarde à laquelle il faisait faire ses labours. Il soignait lui-même les épaliers, taillait ses arbres, récoltait ses fruits, et les envoyait vendre en ville, ainsi que des primeurs à la culture desquelles il excellait. Sa nièce, sa seule héritière, mariée à un petit rentier de la ville, M. des Vanneaux, avait maintes fois prié son oncle de prendre un homme pour garder sa maison, en lui démontrant qu'il y gagnerait les produits de plusieurs carrés plantés d'arbres en plein vent, où il semait lui-même des grenailles, mais il s'y était constamment refusé. Cette contradiction chez un avaré avait donné matière à bien des causeries conjecturales dans les maisons où les des Vanneaux passaient la soirée: bien des réflexions entre-coupèrent les parties de boston, quelques esprits matois avaient conclu en présumant un trésor enfoui dans les luzernes.

« Si j'étais à la place de Mme. des Vanneaux, disait un agréable rieur, je ne tourmenterais point mon oncle: si on l'assassine! eh bien! on l'assassinera. J'hésiterais.

Madame des Vanneaux voulait faire garder son oncle, comme les entrepreneurs du Théâtre-Italien prirent leur ténor à recettes de se bien couvrir le goster, et lui donner leur manteau quand il a oublié le sien. Elle avait offert au petit Pingret un superbe chien de basse-cour, le vieillard le lui avait renvoyé par Jeanne Malassis, sa servante, qui di-

uniaire, payée par la Belgique pour la session du Limbourg et du Luxembourg, servirait de base.

Comme la rédaction de l'Avondode, dit le journal hollandais, ne se rappelle pas d'avoir jamais émis pareille doctrine, mais croit avoir constamment développé et demandé tout le contraire, cette annonce du Commerce l'oblige à lui demander dans quel numéro de l'Avondode se trouve ce qu'il dit y avoir lu.

On nous écrit de Londres, le 18 janvier : La conférence s'est réunie quatre fois cette semaine, à savoir : mardi, mercredi, jeudi et cet après-midi. Elle a été convoquée hier à cinq heures du soir à l'hôtel des affaires étrangères, mais n'a pu s'occuper d'affaires que vers six heures, parce que lord Palmerston avait été retenu trop longtemps dans le conseil de cabinet qui était assemblé depuis trois heures à l'hôtel Melbourne. On dit que la conférence s'occupe d'une rédaction nouvelle des 24 articles, qui, par suite de nouveaux arrangements, subiraient de grandes modifications. On dit que le comte Sébastiani n'a pas encore mission de signer la déclaration que la conférence veut publier à ce sujet. Du moins il paraît avoir reçu pour instructions de la tenir secrète encore. On s'attend donc à ce qu'aussitôt que la rédaction des pièces nécessaires sera prête, les cinq puissances signeront simultanément cette déclaration pour la remettre à la Belgique et à la Hollande.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 22 janvier.

Un détachement composé d'un officier et plusieurs hommes, avec plus de 50 chevaux de remonte, venant des environs d'Ath, a passé par cette ville, se rendant à Anvers pour rejoindre le 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Sur toutes nos routes on ne rencontre que des permissionnaires et des soldats de la réserve qui s'empresent de rejoindre leur corps respectif.

Le service des ambulances du camp vient d'être complété par le départ de plusieurs aides-majors. De nombreuses caisses de charpie et de médicaments viennent d'être également expédiés pour le camp de Beverloo.

Nous apprenons que les chasseurs à cheval ainsi que les artilleurs de la garde civique se proposent d'adresser collectivement, au ministre de la guerre, une demande tendante à pouvoir se mettre en route pour la frontière, et concourir à la défense du pays.

Bruxelles, le 22 janvier. — (3 heures). — Les affaires ne sont pas moins nulles que les jours précédents; il est dès lors entendu que les cours restent les mêmes. Les conversations politiques étaient défrayées par les bruits que nous rapportons plus haut.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 35 P.; 5 p. c. 97 1/4, 4 p. c. 87 3/4 P., 5 p. c. 67 A. 67 1/8 P., Société Générale titres en nom fl. 765 A., certificats au porteur émission de Paris 1620; Société de Mutualité 1065 (106 1/2) P., Banque de Belgique 600 (60) P.; Canal de la Sambre à l'Osè 1015 (101 1/2) P.; Société de Commerce 1150 (115) A., Banque Foncière 970 (97) P.

L'actif espagnol, stagnant comme les autres valeurs est coté 16 1/2. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique — Ardoin 16 3/8 7/16.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. — SÉANCE DU 22 JANVIER.

Dès avant l'ouverture de la séance, les tribunes publiques sont envahies par une foule nombreuse.

La séance est ouverte à deux heures et demie par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

Les pétitions adressées à la chambre sont analysées et renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

M. Liedts présente le rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif au duel.

M. Heptia présente le rapport sur les observations des conseils provinciaux sur le projet de loi relatif aux chemins vicinaux.

L'impression en est ordonnée.

M. le ministre des finances. Messieurs, l'attitude menaçante que vient de prendre l'armée hollandaise en renforçant ses troupes sur nos frontières, a mis le gouvernement dans la nécessité de rappeler un certain nombre de permissionnaires sous les armes et de faire cantonner une assez

grande partie de nos forces militaires. Il résulte de cet état de choses que les dépenses du département de la guerre seront beaucoup plus considérables pendant les mois d'hiver que pendant l'été. Vous n'ignorez pas, messieurs, que la mise en recouvrement des impôts indirects ne peut avoir lieu qu'après un certain laps de temps après le commencement de l'année, et que les premiers mois sont ordinairement peu productifs. Ces considérations suggérées d'après les règles de la plus sévère prudence, ont déterminé le gouvernement à exiger dès la promulgation de la loi que je vais vous soumettre, les six premiers mois de la contribution foncière pour l'année 1859.

Voici le texte du projet : « Article unique. Le gouvernement est autorisé à percevoir par anticipation les 6 premiers douzièmes de la contribution foncière de l'exercice de 1859; cette perception sera faite soit provisoirement d'après les rôles de 1858, soit définitivement d'après les rôles de 1859. » La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa promulgation.

Ce projet est renvoyé à une commission qui sera nommée par le bureau.

M. le président. Nous avons plusieurs objets à l'ordre du jour, par lequel la chambre veut-elle commencer?

M. Lebeau. Nous ne pouvons entamer maintenant le projet sur les chemins vicinaux; le rapporteur vient de déposer un nouveau travail.

M. le ministre des finances demande que M. Heptia donne lecture de ce rapport. — Adopté.

Après la lecture de ce rapport, sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, la chambre ajourne à jeudi la discussion sur le projet de loi relatif aux chemins vicinaux.

Le second objet à l'ordre du jour appelle la prise en considération de la demande en grande naturalisation de M. le général Mellinet.

Après la lecture du rapport qui rappelle les titres de l'honorable général et les services qu'il a rendus à la cause de la révolution belge, on procède au scrutin secret.

Nombre de votants 81; majorité absolue 41. Boules blanches, 48; boules noires, 33. — La demande est prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux bois étrangers.

M. Donny combat l'amendement du sénat qui frappe de 40 p. c. tous les bois séjés; il le regarde comme contraire à l'intérêt général, car si ce droit est perçu intégralement, il y aura renchérissement sur les sapins du Nord, et par conséquent ralentissement plus ou moins considérable dans les constructions en Belgique.

MM. Desmet et Zoude, soutiennent l'amendement du sénat.

M. Coghien l'appuie également, et fait remarquer que ce droit de 10 p. c. sera très peu de chose, parce que les sapins du nord ne coûtent pas plus de 10 à 50 francs par 100 pieds.

M. Donny développe un amendement tendant à rendre la loi exécutoire au 1<sup>er</sup> avril prochain seulement.

La chambre renvoie à demain la suite de la discussion.

La séance est levée à quatre heures trois quarts. Demain séance à deux heures.

LIEGE, LE 23 JANVIER.

Il y a quelques jours à peine, la plupart des journaux hollandais traitaient, avec un superbe dédain, les propositions de la Belgique; ils repoussaient toute idée de transaction pécuniaire et soutenaient hautement que l'intérêt et l'honneur de la Néerlande étaient intéressés à la restitution des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg; ils s'indignaient contre nous; ils flétrissaient ce qu'ils appelaient notre mauvaise foi et en appelaient aux bayonnettes des hautes puissances, pour faire exécuter, purement et simplement, et dans le plus bref délai, un traité que la Hollande elle-même a refusé d'exécuter, pendant sept ans, et dont elle n'a cessé de réclamer la révision depuis que la Belgique

trous, à deux pieds en contre bas, mais que fouilla par hasard M. des Vanneaux. La justice finit par trouver qui avait fourné le fer, qui prêta l'étai, qui donna la lime. Cette clef fut le premier indice, elle mit sur la voie de Tascheron. Une heure plus tard, il eût été parti pour l'Amérique.

Enfin, malgré le soin avec lequel les marques des pas avaient été effacées dans les terres labourées et sur la boue du chemin, le commissaire de police avait trouvé des empreintes d'escarpins qui furent décelées et conservées. Quand on fit des perquisitions chez Tascheron, les escarpins s'adaptaient parfaitement à ces traces. Cette fatale coïncidence concordait avec l'observation de la curieuse hôtesse.

L'instruction attribua le crime à une influence étrangère et non à une résolution personnelle, elle crut à une complicité démontrée par l'impossibilité d'emporter les sommes enfoncées. Quelque fort que soit un homme, il ne porte pas très-loin 25,000 francs en or. Si chaque pot contenait cette somme, les quatre pots avaient nécessité quatre voyages. Or, une circonstance singulière déterminait l'heure à laquelle le crime fut commis. Dans l'effroi que les cris de son maître avaient dû lui causer, Jeanne Malassis, en se levant, avait renversé la table de nuit sur laquelle était sa montre.

Cette montre, le seul cadeau que lui eût fait l'avare en cinq ans, avait eu son grand ressort brisé par le choc et indiquait une heure après minuit. Vers la mi-avril, époque du crime, le jour arrive entre quatre et cinq heures du matin. A quelque distance que les sommes eussent été transportées, Tascheron n'aurait pu, dans le cercle des hypothèses parcouru par le juge d'instruction et le parquet, opérer seul cet enlèvement. Le soin avec lequel Tascheron avait ratissé les traces des pas en négligeant celles des siens révélait d'ailleurs une mystérieuse assistance. Forcée d'inventer, la justice attribua ce crime à une frénésie d'amour. L'objet de cette passion ne se trouvant pas dans la classe inférieure, elle jetait les yeux plus haut.

Le vieillard avait été tué à coups de bêche. Ainsi son assassinat n'avait pas été prémédité, mais fortuit. Les deux amants avaient pu s'entendre pour voler, et non pour assassiner. L'amoureux Tascheron et l'avare Pingret, deux passions implacables s'étaient trouvées sur le même terrain, attirées toutes deux par les ténébres épaisses de la nuit. Pour obtenir quelque leur sur cette sombre donnée, la justice avait employé

y avait adhéré. Aujourd'hui leur langage est bien changé. Ils trouvent que les propositions de la Belgique sont assez raisonnables. L'offre d'une somme de soixante à cent millions en échange de deux lambeaux de provinces leur paraît assez acceptable, et ils appellent l'attention du gouvernement sur un rachat auquel le peuple hollandais paraît fort disposé à consentir.

Et cependant ils prétendaient naguère encore que la Hollande ne pouvait céder la partie du Limbourg située sur la rive droite de la Meuse; que cette partie complétait sa ligne de défense tracée par la rivière; que la possession de Venloo lui importait autant que celle de Maestricht, et que ce serait un acte de trahison que d'y renoncer. A quoi faut-il donc attribuer ce brusque revirement de système, cet abandon complet de prétentions si hautaines, cette flexibilité étonnante qui succède à tant de raideur? Sont-ce nos préparatifs de guerre et l'organisation d'une résistance énergique qui ont produit ce changement miraculeux dans le langage et l'attitude de nos adversaires? En sommes-nous redevables aux efforts de la diplomatie française et à la fermeté persévérante de notre gouvernement? En faut-il rechercher la cause dans la lassitude de la Hollande qui craint de voir se prolonger un statu quo intolérable? Nous croyons que c'est à toutes ces circonstances réunies que nous devons le retour de l'opinion publique en Hollande à un ordre d'idées plus pacifique.

Le Handelsblad, organe du commerce d'Amsterdam, et qui, depuis quelque temps, s'était rapproché de la dynastie, appuie vivement le projet d'une négociation avec la Belgique sur le pied d'une indemnité pour le rachat du territoire. L'Avondode, un des journaux les plus belliqueux de la Hollande, se prononce également pour la paix, et demande qu'on examine les propositions de la Belgique. Tels sont, dit-il, les sentiments du peuple hollandais. Mais tel est-il bien aussi le sentiment du roi Guillaume? Son gouvernement se prêtera-t-il à la transaction pécuniaire dont les conditions se discutent aujourd'hui à Paris et à Londres? S'il faut en croire notre correspondant de Bruxelles, il paraît que le roi Guillaume n'était pas éloigné, il y a quelque temps, d'y donner les mains; mais que, grâce aux intrigues du prince royal de Prusse, et à une espèce de complot de cour organisé à Berlin, on était parvenu à changer les dispositions du vieux monarque. Aujourd'hui serait-il revenu sur ses pas? Depuis l'envoi de M. de Mérode à Paris et de M. de Gerlache à Londres, les gouvernements français et anglais lui auraient-ils fait de nouvelles ouvertures, soumis de nouvelles propositions, qu'il croirait pouvoir accepter sans donner un démenti trop formel à la politique obstinée qu'il a suivie jusqu'à présent? C'est possible. Cependant gardons-nous d'accueillir avec trop de précipitation un espoir qui n'est fondé que sur quelques bruits de gazette.

Si le débat n'existait qu'entre la Belgique et la Hollande, il nous serait permis peut-être de compter sur un succès. Mais la confédération germanique, et principalement la Prusse, sont ici en cause, et nous doutons fort de leur assentiment à un projet semblable à celui qui est aujourd'hui sur le tapis. Les rois par la grâce de Dieu n'admettront jamais dans la confédération un roi par la grâce du peuple. La légitimité n'appellera jamais la révolution dans ses conseils. Les représentants couronnés du despotisme n'admettront jamais à la participation de leurs travaux politiques le représentant couronné de la liberté. La Prusse est, en outre, vivement intéressée au repos de ses provinces rhénanes, et ne souffre qu'avec déplaisir le voisinage d'un état qui les inquiète. La Prusse protestante est l'ennemie de la Belgique catholique dont elle craint et redoute la propagande. Aussi fera-t-elle tout ce qui est en son pouvoir pour faire cesser un contact dangereux.

Dans une situation semblable, il nous est impossible de compter sur l'issue pacifique des négociations qui sont entamées. Il faudrait concilier des éléments presque inconciliables, et satisfaire non-seulement des prétentions, mais aussi des principes diamétralement opposés. Les journaux hollandais, malgré les dispositions favorables qu'ils manifestent, depuis

contre une sœur très-aimée de Jean-François la ressource de l'arrestation et de la mise au secret, espérant pénétrer par elle les mystères de la vie privée du frère. Denise Tascheron était renfermée dans un système de dénégation dicté par la prudence, et qui la fit soupçonner d'être instruite des causes du crime, quoiqu'elle ne sût rien. Cette déduction avait flétri sa vie. Le prévenu montrait un caractère bien rare chez les gens du peuple : il avait dévoué les plus habiles moutons avec lesquels il s'était trouvé, sans avoir reconnu leur caractère. Pour les esprits distingués de la magistrature, Jean-François était donc un criminel par passion et non par parti pris, comme la plupart des assassins ordinaires qui passent tous par la police correctionnelle et par le bagne avant d'en venir à leur dernier coup.

D'actives recherches furent tentées parce qu'elles durent être prudentes, se firent dans le sens de cette idée. L'invariable discrétion du criminel laissa toujours la police sans éléments. Une fois le roman assez plausible de cette passion pour une femme du monde admis, plus d'une interrogation captieuse fut lancée à Jean-François; mais sa discrétion avait triomphé de toutes les tortures morales que l'habileté du juge d'instruction lui imposa. Quand, par un dernier effort, le magistrat dit à Tascheron que la personne pour laquelle il avait commis le crime était connue et arrêtée, il n'avait pas même changé de visage, il s'était contenté de répondre ironiquement : — Je serais bien aise de la voir.

L'attitude de l'accusé aux assises justifia la fabulation adoptée par la ville d'après les conjectures de la justice. Plus d'une fois, son œil plomba dans l'assemblée de femmes privilégiées qui vinrent savourer les mille émotions de ce drame réel. Chaque fois que le regard de cet homme embrassait cet élégant parterre par un rayon clair, mais impénétrable, il y produisait des violentes secousses, tant on y craignait de paraître sa complice, aux yeux inquisiteurs du parquet et de la cour... Les inutiles efforts de l'instruction reçurent alors leur publicité, et révélèrent les précautions prises pour assurer un plein succès à ce crime nécessaire. Quelques mois avant la fatale nuit, Jean-François s'était muni d'un passeport pour l'Amérique du Nord. Ainsi le projet de quitter la France avait été formé, donc la femme était mariée, et le crime avait sans doute eu pour but d'entretenir l'aisance de cette inconnue.

(La suite à un prochain.)

quelques jours, et l'espoir d'empresser qu'ils mettent à accueillir nos propositions, ne sauraient se faire illusion à ce sujet, et doivent comprendre eux-mêmes toutes les difficultés de leur nouvelle position. C'est ce qui nous fait douter, nous l'avons dit, de la sincérité de leur langage. En commentant avec une bienveillance apparente le mode de transaction qui occupe la diplomatie, en feignant d'y donner leur adhésion, n'auraient-ils point pour but de faire ralentir nos préparatifs militaires, et de chercher à nous convaincre de leur inutilité? N'est-ce pas une ruse de guerre adroitement ourdie? Ne faut-il pas se défier de cette tactique?

Nous savons que la paix est un besoin pour la Hollande. Mais voudra-t-elle l'acheter, peut-être au prix de l'abandon de ses plus fermes alliés, du moins au risque de mécontenter la Prusse, et de s'aliéner, pour quelque temps, ses sympathies et son appui? Consentira-t-elle à séparer ses intérêts des intérêts de cette puissance? N'écartera-t-elle que les inspirations d'une politique nationale, celles qui puissent être les suites d'une pareille détermination? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Mais il se pourrait fort bien que, déjà dès aujourd'hui, l'alliance de la Prusse fût un embarras pour la Hollande, et un obstacle à l'accomplissement des vœux qu'elle forme pour le retour définitif de la paix, de la confiance et de la prospérité publique.

Nous empruntons à la correspondance liégeoise de l'Observateur, les détails suivants sur l'accident arrivé sur notre chemin de fer, et occasionné par les neiges : Le train parti d'Ans à trois heures était remorqué par trois locomotives, quoiqu'il ne fut composé que d'une vingtaine de voitures. A peine étions-nous en route depuis cinq minutes, que le convoi éprouva une petite secousse. La chaîne qui attachait les remorqueurs aux voitures s'était rompue. Et l'on conçoit quel effort subissait cette chaîne, qui se trouvait placée entre la force de trois locomotives et la résistance de tant de voitures entourées de neige.

Cet accident bientôt réparé, se renouvela peu de temps après. Car à chaque point de la route où le chemin était tracé dans un défilé, le vent qui soufflait avec violence dans une direction perpendiculaire au chemin, amoncelait toute la neige qui était tombée dans les campagnes. Cependant l'on parvint encore cette fois à remédier à l'accident et le convoi reprit sa route jusqu'à moitié chemin à peu près, entre Ans et Waremmes. Là, nous attendaient les désagréments sérieux. Une telle quantité de neige encombra le rail-way à cet endroit que la force des trois remorqueurs réunis fut entièrement paralysée. Le convoi était comme incrusté jusqu'à un demi-pied au dessus du bas de la caisse des voitures. Des ouvriers munis de pioches firent tous leurs efforts pour débarrasser les roues, mais le vent était si violent, qu'à mesure que l'on déblayait la neige elle retombait de nouveau du haut des talus.

L'on jugea bientôt qu'il serait impossible de continuer à marcher avec tout le convoi. Deux remorqueurs se détachèrent et se dirigèrent seuls sur Waremmes, tant parce que leurs provisions étaient épuisées, que pour débayer le chemin. L'on attendit pendant une heure avec espoir; mais la nuit approchant, plusieurs voyageurs se décidèrent à aller jusqu'à Waremmes, quoique le temps fut épouvantable. Un oragean des plus impétueux, mêlé d'une neige fine et pénétrante, rendait la marche presque impossible. La force du vent soufflant dans les vêtements poussait les marcheurs au milieu des tas de neige dans les bas fonds, ou bien à bas du chemin quand c'était sur une élévation. La tentative de ceux qui se hasardèrent à partir en ce moment parut d'abord folle et téméraire à ceux qui espéraient le retour des deux locomotives envoyées en avant. Mais enfin l'on apprît que ces remorqueurs se trouvaient arrêtés près de Waremmes.

Les voyageurs restés dans les voitures se trouvèrent alors dans l'alternative, ou de passer la nuit, et peut-être la journée du lendemain dans les diligences, ou bien de chercher un gîte quelconque. Ce fut ce dernier parti qui fut adopté. Le caravane se mit en route. Dans le nombre des personnes qui la composaient se trouvaient le général d'Hoogvorst et plusieurs dames de sa famille. Celles-ci montrèrent un courage vraiment étonnant. Et ce mot courage n'est pas exagéré. De ma vie je n'avais vu une pareille tempête. Nous étions obligés de marcher inclinés contre le vent pour ne pas être renversés. Après une demi-heure de cette marche pénible que la lumière d'un bâtiment situé à quelque distance dirigeait au milieu de l'obscurité, les voyageurs percés, engourdis, et accablés par cette lutte fatigante furent reçus dans une ferme sise à Rémicourt près de Waremmes. Quoique nous fussions au nombre de vingt-cinq à trente, M. Pailly et sa femme, hôtes de cette ferme nous accueillirent avec le plus grand empressement, et sans manifester la moindre contrariété.

Tout fut mis à notre disposition, et bientôt d'énormes feux et un excellent souper nous permirent de nous sécher à moitié et de calmer la faim qui nous dévorait. — La nuit se passa éternelle dans un bivouac, les dames eurent des lits, les hommes se restaurèrent au feu ou se couchèrent sur de la paille. Cependant le vent était tombé au milieu de la nuit, les voyageurs se cotisèrent pour envoyer des travailleurs sur les points les plus encombrés. Ce fut encore M. Delvaux qui se chargea de les diriger. En outre, il parcourut les cabanes des bûcherons, et leur fit mettre la main à l'œuvre. Enfin, vers cinq heures du matin, une longue série de lumières répandues tout du long du rail-way nous donna la preuve que l'on s'occupait de nous et que l'on travaillait à notre délivrance. En effet, l'administration avait fait tous les efforts possibles pour débayer la route, et, vers dix heures du matin, le convoi put se mettre en route.

Le chemin était entièrement débarrassé, et le train continua sa route avec la régularité que l'on se plaît à admirer aujourd'hui dans l'exploitation du chemin de fer, lorsque du reste il n'y a pas, comme dans ce cas-ci, des circonstances qu'aucune précaution ne peut empêcher.

mettre les interpellations à la séance d'aujourd'hui; elles auront probablement lieu à l'occasion de la discussion du projet de loi sur le payement anticipé de la contribution foncière.

» Hier un grand nombre de curieux s'étaient portés à la chambre; depuis plusieurs années on n'y avait pas vu autant de monde dans les tribunes.

» Il est question du départ pour Londres de quelques membres de la chambre des représentants qui seraient chargés d'une mission analogue à celle que MM. Metz et d'Ansembourg ont remplie à Paris.

» L'école des sous-officiers a été fermée momentanément, tous les sous-officiers qui en faisaient partie devant rejoindre leurs corps pour en compléter les cadres.

» Un grand nombre de sénateurs et de représentants se sont réunis pour offrir un banquet à ceux de leurs collègues qui viennent de remplir une mission à Paris.

» Une circulaire a été envoyée, il y a trois jours, à tous les gouverneurs de province, pour la réorganisation de la garde civile.

Ce n'est pas sans un profond sentiment de surprise que nous venons de lire dans l'Espresso que M. F. Bayet, gérant de ce journal, vient d'être appelé à Bruxelles, devant M. le juge d'instruction pour être interrogé sur les opérations du comité de défense qui s'est établi dans la capitale. C'est pousser la plaisanterie un peu trop loin. Si le gouvernement rempli, comme nous le pensons, les devoirs qui lui sont imposés par la gravité des circonstances, il n'a rien à craindre de l'institution de ce comité. Pourquoi donc s'en inquiète-t-il? Les dernières publications du comité n'ont-elles pas entièrement rassuré le public? L'Indépendant lui-même n'a-t-il pas applaudi à l'esprit qui les a dictées? Quel est donc le but qu'on se propose d'atteindre par cette ridicule procédure? Quel est le fruit qu'on se promet d'en retirer? Vraiment nous ne comprenons rien à ce simulacre de persécution qui loin d'être approuvé, même par les hommes les plus pacifiques, leur fait hausser les épaules. Aussi conseillons-nous au gouvernement, s'il veut conserver l'estime et les sympathies de tous, de renoncer à des poursuites qui ne peuvent avoir aucun résultat sérieux.

On écrit de la Campine, 21 janvier : Je n'ai rien d'important à vous écrire jusqu'à présent. Les troupes hollandaises sont échelonnées dans presque tous les villages sur la frontière. Il y a des dragons à Bladel, à Duizel, à Eersel, à Hapert et dans quelques autres villages près de la frontière belge; il y a des husards à Bergeyck et dans les environs de Valkenswaard. Treize cents grenadiers sont arrivés à Oirschot le 19 courant. Il paraît que le quartier-général du prince de Saxe-Weimar est à Bostel.

Il n'y a guère de mouvement parmi nos troupes. On disait hier qu'un bataillon et trois escadrons s'étaient avancés sur la chaussée de première classe de Hasselt à Bois-le-Duc et qu'ils bivouaquaient à la grande barrière de Lommel, extrême frontière. Ceci mérite confirmation.

J'espère pouvoir vous donner demain des nouvelles de cette direction.

Il y a à Moll un détachement de trente-deux hommes de cavalerie; il y a des détachements semblables à Dessel et à Baalen; mais à Arendonck, point extrêmement rapproché de la frontière, il y a un petit peloton de cavalerie et une compagnie d'infanterie.

Au reste, tout est tranquille ici; mais le calme plat qui règne ressemble à celui qui précède les grands orages.

On écrit de Diest, le 18 janvier : Les quatre escadrons de lanciers qui étaient arrivés hier sont partis ce matin pour le camp, en même temps qu'un bataillon de chasseurs-partisans qui se trouvait ici depuis deux jours. Un autre bataillon de chasseurs à pied est arrivé ici aujourd'hui, venant de Louvain, et part demain pour la même destination.

On dit que M. le général de Brias va établir son quartier-général à Diest.

Le colonel du génie Joly et le lieutenant-colonel d'artillerie Wippersinger sont arrivés ici aujourd'hui.

D'après les ordres du ministre de la guerre, toutes les dames d'officiers ont dû les quitter.

On lit dans le Commerce : « On assure qu'après la réception d'un courrier de cabinet venant de Paris, M. le général Évain a été appelé au palais, et qu'il est parti cette nuit pour Paris. On dit encore que M. le maréchal Gérard, est depuis hier dans nos murs. Ces deux faits, on le comprendra, se contredisent réciproquement, si nous les rapportons, c'est sans les garantir.

— Parmi les autres bruits qui ne sont peut-être pas mieux fondés et qui dans tous les cas ne doivent inspirer aucune crainte, nous citerons le départ de l'état-major-général de l'armée, qui, dit-on, va prendre son quartier à Louvain, puis sous quelques jours se rendra au camp de Béverloo.

La banque de Belgique annonce qu'un troisième dividende de vingt pour cent, sera mis à la disposition de tous les créanciers dont les comptes sont liquidés, à dater du 30 courant. Ces répartitions successives aident nécessairement à surmonter la crise.

Le bruit courait avant-hier à Paris que le gouvernement français allait envoyer un corps de 40 000 hommes sur les frontières belges. Cette nouvelle y a fait baisser les fonds quoique, dit le correspondant qui nous la transmet, elle n'eût rien d'authentique. (Voyez PARIS.)

— Le Handelsblad et l'Acadobode du 22 annoncent, d'après des lettres de Londres du 18, que le protocole relatif à la question belge aurait été signé la veille par le plénipotentiaire français.

On écrit de Berlin, 15 janvier : Quoique toutes les mesures de notre gouvernement prouvent qu'il croit au maintien de la paix, on est cependant convaincu que la Prusse n'hésiterait pas un instant à accepter la mission militaire ou guerrière dont la conférence de Londres ou la confédération germanique pourrait la charger à une époque plus ou moins rapprochée. Un fait d'armes comme ce-

lui des Français devant la citadelle d'Anvers, serait certainement fort avantageux pour notre armée, et ne troublerait pas plus la paix générale de l'Europe que ne l'a fait le siège de cette citadelle.

— On écrit de Francfort, 11 janvier : Il est fort douteux que la mission de MM. de Mérode et de Gerlache, à Paris et à Londres, produise le résultat qu'on s'en promet de toutes parts pour la Belgique. Il est plus probable qu'elle aura pour résultat unique de montrer de plus en plus clairement à la Belgique combien un changement aux décisions de la conférence et principalement aux clauses territoriales est impossible. Quand la Belgique aura acquis cette conviction, on verra si elle persistera dans sa résistance.

(Gaz. d'Etat de Prusse.)

Par arrêté royal du 16 janvier courant, sont nommés présidents et membres conseils de milice, pour la levée de 1859.

DANS LA PROVINCE DE LIÈGE. — Ressort de Liège. Président. J. J. Romée, conseiller provincial à Beyne-Hesusay. Suppléant Richard-Lamarque, conseiller provincial à Liège. Membre. H. Delexhy, conseiller communal à Liège. Suppléant. W. Galand, conseiller communal à Liège.

Ressort de Verviers. Président. J. L. J. Nicolai, conseiller provincial à Auhel. Suppléant. S. Sagehomme, conseiller provincial à Dison. Membre. C. Warnotte, échevin à Verviers. Suppléant. Lejeune Debar, bourgmestre à Dison.

Ressort de Huy. Président. M. J. Elias, conseiller provincial à Huy. Suppléant. L. Vandestein, conseiller provincial à Jehay-Bodegnée. Membre. F. Dautrebande aîné, bourgmestre à Huy. Suppléant. N. J. A. Chapelle, échevin à Huy.

Ressort de Waremmes. Président. A. F. Delexhy, conseiller provincial à St-Georges. Suppléant. C. Woot de Trixe, conseiller provincial à Braine. Membre. C. M. J. Lejeune, bourgmestre à Waremmes. Suppléant. X. Flessu, échevin à Waremmes.

DANS LA PROVINCE DE LIMBOURG. — Ressort de Fauquemont. Président. A. P. Piersens, conseiller provincial à Sittard. Suppléant. E. L. Kerckhoffs, conseiller provincial à Neeth. Membre. F. Corten, conseiller provincial à Beek. Suppléant. T. De Negri, bourgmestre à Brunssum.

Ressort de Tongres. Président. L. J. Hermans, conseiller provincial à Tongres. Suppléant. J. M. B. Schaezen, conseiller provincial à Tongres. Membre. H. De Bellefroid, conseiller communal à Tongres. Suppléant. G. G. Tournaye, conseiller communal à Tongres.

Ressort de Hasselt. Président. E. Caters, conseiller provincial à Hasselt. Suppléant. J. L. Daelis, conseiller provincial à Lommel. Membre. P. J. Willems, bourgmestre à Hasselt. Suppléant. E. Vandersmissen, conseiller communal à Hasselt.

Ressort de Ruremonde. Président. R. Magnée, conseiller provincial à Ruremonde. Suppléant. Petit-Pierre, conseiller provincial à Ruremonde. Membre. F. Nys, conseiller communal à Ruremonde. Suppléant. H. Milliard, conseiller communal à Ruremonde.

VARIÉTÉS.

L'ACTRICE MARIÉE. — Plusieurs critiques ont prétendu que l'art dramatique est compromis depuis que les actrices ont la manie du mariage, ce qui leur ôte une partie de leurs moyens; d'autres critiques ont soutenu cette mode au nom de la morale. Voici un fait qui pourra servir à éclaircir la question :

« A propos d'une pièce représentée dernièrement, on raconte que l'amoureux, voyant aux répétitions que la jeune première ne s'animait pas à la scène la plus pathétique de la pièce, lui dit : « Ma chère amie, nous ferons peu d'effet à cet endroit; le public nous trouvera mauvais. Au moment où vous devez montrer de la passion vous restez froide; puis, quand il faut paraître épouvantée, vous ne sortez pas de votre fléme. Entrez donc dans votre personnage; essayez de vous faire illusion; supposez que ce qui se passe est réel; voyons; vous m'avez donné un rendez-vous, et pendant que je vous peins ma flamme, votre mari entre ! Quel visage feriez-vous ? que lui diriez-vous ? »

— « Moi ?... je lui dirais de s'en aller, » répondit tranquillement l'actrice.

LES VOLEURS MONOMANES. — Un journal de Paris cite un curieux perfectionnement dans l'art de s'approprier le bien d'autrui. Un monsieur très-bien mis passe devant l'étalage d'un magasin et prend quelque chose, ce qu'il peut, puis il continue son chemin en pressant le pas. Si l'on ne s'aperçoit de rien, le tour est simple et rentre dans la catégorie des escamotages ordinaires. Si, au contraire, le voleur est pris sur le fait et poursuivi, dès qu'on lui met la main sur le collet, un domestique en livrée se présente d'un air effaré, tire de sa poche une bourse richement garnie, et dit au volé :

« Ne faites pas d'esclandre, monsieur, je vous le demande en grâce, et dites-moi combien vaut l'objet que mon maître a pris chez vous, je vais vous payer. Celui que vous prenez pour un voleur est le marquis de... qui a soixante mille livres de rente; mais il est sujet à une déplorable manie depuis une maladie cruelle qui lui a dérangé le cerveau. Je suis chargé de le suivre partout, de veiller sur ses actions et de solder toutes les dettes contractées par sa folie. Malheureusement je l'avais un instant perdu de vue, sans cela j'aurais épargné à vous la peine de le poursuivre, à lui le désagrément d'être traité d'une manière honteuse. »

Alors le volé lâche le voleur, le salue avec respect, lui fait des excuses profondes, et les témoins de cette scène suivent d'un regard compatissant le marquis maniaque qui s'éloigne gravement, escorté de son fidèle domestique. Cela s'appelle le vol à la monomanie.

PLUIE DE POISSONS. — Le Courrier de Calcutta dit tenir d'un correspondant dont il ne peut mettre la véracité en doute, et qui atteste avoir vu la chose par lui-même, que le 20 octobre, à environ vingt milles au midi de Calcutta, dans le Sunderbunds, vers deux heures, on eut une violente pluie et avec elle tombèrent une quantité de poissons en vie, d'à-peu-près trois pouces de longueur et tous d'une seule espèce; ils tombaient en droite ligne. Ceux qui tombaient sur la terre sèche étaient tués par leur chute, mais ceux qui tombaient là où il y avait de l'herbe ne souffraient nullement et on les prenait vivants. « Pour ma part, dit le correspondant du Courrier de Calcutta, j'en ramassai une grande quantité en vie, et avec le pied j'en poussai d'autres dans l'étang de mon jardin. » Les Indiens donnent à ce poisson le nom de ukh.

UNE AUBERGE MODÈLE. — Un aubergiste allemand, nommé Baur, a fait bâtir à Zurich, vis-à-vis de la nouvelle maison des Postes, un magnifique hôtel qui contient 4 immenses salles, 10 grands salons et 120 chambres. Au faite se trouve un superbe belvédère garni de différents abris-seaux et de fleurs, et offrant une promenade de 500 pieds de longueur sur 10 de largeur. Le service de ce vaste hôtel, dont la construction a coûté 612,000 fr., se fait par 1 sommelier en chef, 15 sous-sommeliers, 1 portier, 8 sous-portiers, 5 chefs de cuisine, 4 marmittons, 2 pâtisseries, 1 maître tonnelier et un grand nombre d'autres domestiques des deux sexes. Deux autres bâtiments, dépendant de l'hôtel, contiennent des écuries pour 90 chevaux et des remises pour 40 voitures. L'hôtel Baur a été inauguré dernièrement par un splendide repas auquel ont assisté tous les membres du grand-conseil.

FERRURE DES CHEVAUX A GLACE. — En Pologne, on a inventé une manière fort simple de ferrer les chevaux à glace; il suffit d'avoir réservé dans le fer dont on chausse le cheval aux approches de l'hiver, trois trous à vis; dis que le charretier est près par le verglans, il tire des clous à tête diamantée de sa poche et les visse dans le fer.

Rien n'est plus simple ni meilleur que ce procédé, que nous recommandons à nos cochers civilisés.

On écrit de Bruxelles : Le ministre devait être interpellé hier sur la question politique; mais l'absence du ministre de la guerre a fait re-

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, informe les contribuables que les rôles de la contribution personnelle pour les quartiers du nord et de l'ouest sont rendus exécutoires par M. le gouverneur et remis au receveur pour en opérer le recouvrement.

A l'hôte-de-ville, le 21 janvier 1859. Le président, J. J. TILMAN.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, DU 22 JANVIER.

Naissances: 2 garçons, 5 filles. Décès: 4 garçons, 2 filles, 11 femme, savoir: Marie Catherine Berbuto, âgée de 75 ans, sans profession, héguinage St-Christophe.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi 25 janvier, MASANELLO, opéra en 4 actes. — KETLY, vaudeville.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Judi, par extraordinaire, la 1re représentation de la DEMOISELLE MAJEURE, les DEUX MAITRESSES, vaudevilles.

THÉÂTRE ROYAL.

Vendredi, par extraordinaire, abonnement suspendu, la seconde représentation d'ANNE DE BOULEN, opéra.

Incessamment la reprise de GUSTAVE, grand opéra. En attendant le DOMINO NOIR, L'AMBASSADRICE, opéra; 450 ANS; LE PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudevilles.

L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE de l'avis de MM. les commissaires du gouvernement et des créanciers.

A l'honneur d'informer le public QU'UN TROISIÈME DIVIDENDE de 20 p. c. sera payé à la disposition de tous les créanciers dont les comptes sont liquidés, à partir du 30 de ce mois.

Bruxelles, le 21 janvier 1859. LE DIRECTEUR, (Signé) CH. DE BROUCKERE.

ANNONCES.

LE NOTAIRE DUMONT, EST CHARGÉ DE PLACER SUR HYPOTHÈQUE UNE SOMME DE :

400,000 Francs,

En un seul placement ou par somme de 10, 15, 20, 25,000 francs etc.

Il est même autorisé à acheter des rentes bien constituées. S'adresser lettres franchises audit notaire pour avoir d'autres renseignements. 78

UN JEUNE HOMME, candidat en sciences, sachant le Flamand, ayant quelques heures de loisir pendant la journée, désire les utiliser en donnant des leçons, à des prix modérés, chez lui ou en ville, sur la langue Française, Latine et Grecque, Histoire, Géographie et Mathématiques, etc. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n°37-474.

A LOUER avec pension UN BEL APPARTEMENT pour une ou deux dames. S'adresser place St-Pierre, n° 20, à Liège. 68

A LOUER, POUR LE 15-MARS PROCHAIN, UNE MAISON BIEN DISTRIBUÉE.

Avec 15 verges grandes de jardin et prairies garnis d'arbres à fruits, sis à Geer, canton de Waremme, occupée par un pharmacien.

S'adresser au notaire JAMOULLE, à Celles, pour connaître les prix et les conditions. 76

Cadres dorés et glaces.

DE MOLL, rue de l'Université vis-à-vis le Passage Le-monnier, fabrique CADRES GOTHIQUES depuis 1-50 à 3 frs. le pied et au-dessus, moderne de 50 centimes à 2 frs. le pied, pour glaces de 1-50 à 2 frs. le pied. Il garantit le fini et la solidité de sa dorure.

Il se charge de toutes sortes d'encadrements ainsi que les glaces. On trouve chez lui un ASSORTIMENT de GLACES à prix fixe.

DEPOT DE BANDAGES DE PARIS. 67

LUNDI 28 janvier 1859, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON VENDRA aux enchères, en son étude,

UNE BELLE ET BONNE MAISON DE COMMERCE

restaurée à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n° 769, portant l'enseigne de la Cloche d'Or, joignant d'un côté à M. Thomas, de l'autre à M. Cerfontaine-Stas.

beau bien patrimonial A VENDRE.

Consistant 1° en une BELLE MAISON de maître, composée d'un beau salon, deux autres pièces et deux cuisines au rez de chaussée, plusieurs pièces à l'étage, quatre caves, beaux greniers avec fournil, remise, écuries, pigeonier, ancienne brasserie avec une grande citerne, cour entourée de beaux bâtiments bâtis en pierres et couverts en ardoises, jardins garnis d'arbres à fruits, vergers, prairies et allées y attenantes, le tout ne formant qu'un ensemble d'environ quatre hectares, et une petite maison avec bâtiments et jardin joignant la précédente.

2° EN UNE BELLE ET BONNE FERME, composée de bâtiments solides, avec cour et jardins y attenants, de superbes prairies, de terres et pâtures en plusieurs parcelles, d'une contenance d'environ soixante deux hectares.

5° En une PARCELLE DE BOIS, ancienne croissance, d'environ un hectare et demi.

Ces BIENS sont situés à OCQUIER EN CONDROZ à une demi lieue de la route de Liège à Marche: Ils seront premièrement exposés aux enchères en trois lots séparés comme ci-dessus, et ensuite réunis en masse.

LA VENTE AURA LIEU LE CINQ FEVRIER 1859, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire ADAMS, à Liège, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges. 1615

Séminaire Épiscopal DE LIEGE.

MARDI 29 JANVIER 1859, à 9 heures du matin,

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SÉMINAIRE,

FERA EXPOSER EN LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Au bureau de la recette des cloîtres de Saint-Paul, Par le ministère de M° DE BEFVE,

LES

PIÈCES DE FONDS,

Dont le détail suit,

SAVOIR :

SUR SLINS.

11 verges grandes de TERRE, exploitée par André Lhoest, de Hallembaye.

SUR OUPEYE.

5 verges grandes de PRAIRIE, exploitée par le sieur Henri Hubert Bonhomme, d'Oupeye.

SUR HOUTAIN.

15 verges grandes de TERRE, exploitées par Jean Defise, dudit lieu.

5 bonniers 7 verges grandes de TERRE, exploités par Jean François Colson, de Houtain.

2 bonniers 14 v. gr. 10 p. de TERRE, exploités par Noël Charlier, de Houtain.

SUR WIHOGNE.

1 bonnier de TERRE, exploité par Englebert Springuel et Noël Bastin, d'Othée.

SUR OTHÉE.

1 bonnier de TERRE, exploité par Gaspar Malaise, Tassin et Delsemme, d'Othée.

8 verges grandes 10 petites de TERRE, exploitée par Noël Bastin, dudit lieu.

SUR FRERE.

17 VERGES GRANDES 19 PETITES DE TERRE, exploitées par la veuve Jean Hansen, de frère.

4 VERGES GRANDES 10 PETITES DE TERRE, exploitées par André Latour, cordonnier à Oreye.

7 Verges grandes 10 petites de TERRE, exploitées par la veuve Pierre Thonard, de Wihogne.

SUR RUSSON.

8 Verges grandes de TERRE, exploitées par Gaspar Malaise, d'Othée.

SUR OTRANGE.

1 Bonnier 5 verges grandes de TERRE, exploitées par Henri Mers, d'Otrange.

1 Bonnier 5 verges grandes 16 1/2 petites de TERRE, exploitées par Antoine Mestré, d'Otrange et la veuve Jn. Botty, d'Oreye.

SUR OREYE.

1 Bonnier de TERRE, exploité par Lambert Gernis, d'Otrange.

SUR HEX.

16 verges grandes de TERRE, exploitées par M. Pierre Nartus, de Tongres.

SUR VECHMAEL.

1 bonnier 19 verges grandes de TERRE, exploités par M. Lismont, notaire à Tongres.

S'adresser, pour les conditions, au bureau de la recette du Séminaire, Cloîtres St-Paul. 71

EAU DE BAYONNE LANDSBERG et Cie.

Cette EAU a la rare propriété d'enlever de toutes les étoffes, tant en laine qu'en soie, etc., les taches de graisse, d'huile, de cambuy, crasse de cheveux, etc., sans changer aucune couleur; son odeur est agréable.

Le prix de la fiole, avec instruction pour s'en servir, est de 2 francs.

DÉPOT

Chez L. GRANDMONT-DONDERS, impr.-libraire, rue Vinave-d'Ile, n° 15-45, à Liège.

PASTILLES DE VICHY.

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte), chez MM. les pharmaciens suivants: Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peleghem, à Alost; Beequevort, à Nivelles; Duclos, à Bruges; Beeskawe, à Ypres; Decknuys, à Gand; Dastat-Massart, à Mons; Thémont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Etienne, à Verviers; Louys, à Namur; Evvard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

BOURSES.

PARIS, LE 21 JANVIER.

Table of stock prices in Paris for January 21, 1859, listing various bonds and securities with their respective values.

LONDRES, LE 19 JANVIER.

Table of stock prices in London for January 19, 1859, listing various bonds and securities.

AMSTERDAM, LE 20 JANVIER.

Table of stock prices in Amsterdam for January 20, 1859, listing various bonds and securities.

ANVERS, LE 22 JANVIER.

Table of stock prices in Antwerp for January 22, 1859, listing various bonds and securities.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Amsterdam, London, and Antwerp.

BRUXELLES, LE 22 JANVIER.

Table of stock prices in Brussels for January 22, 1859, listing various bonds and securities.